



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bovins

Question écrite n° 24768

Texte de la question

Mme Nicole Feidt expose à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche que de nouveaux cas de maladie de la vache folle apparaissent sur le territoire national et lui demande s'il s'agit d'une poursuite naturelle de l'épizootie ou si, au contraire, on peut considérer qu'il s'agit d'une manifestation endémique de la maladie.

Texte de la réponse

L'examen du nombre des cas d'encéphalopathie spongiforme bovine, connue sous le nom de « maladie de la vache folle », au cours de l'année 1999 (31 cas dont 1 importé de Suisse) montre une augmentation sensible de l'incidence de l'affection par rapport à 1998 (18 cas), elle-même sensiblement supérieure à celle de 1997 (6 cas). Tous ces animaux sont nés avant que la réforme de l'équarrissage ne permette l'incinération de tous les cadavres d'animaux et des organes susceptibles d'être contaminants (matériels à risques spécifiés-MRS) issus de l'abattage des ruminants (fin 1996). En effet, avant ces mesures, des contaminations croisées dans l'industrie de l'alimentation animale ont pu accidentellement être à l'origine de la présence de farines de viande dans l'alimentation des bovins. Eu égard à la durée moyenne d'incubation de la maladie (cinq ans), il est à redouter que nous assistions à une évolution défavorable jusqu'à la fin de l'année 2001.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Feidt](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24768

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1999, page 530

Réponse publiée le : 7 février 2000, page 839